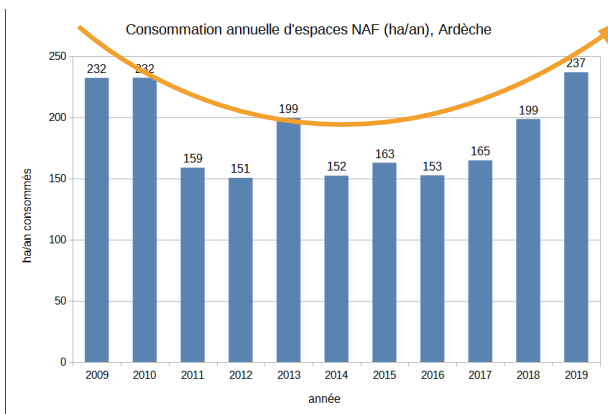


L'essentiel

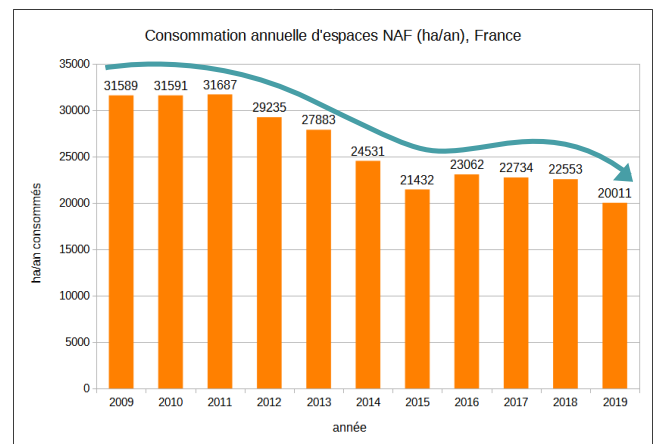
- la consommation d'espaces **tend à augmenter** en Ardèche ces dernières années, contrairement à la tendance nationale.
- la part consommée pour l'habitat est significativement **plus élevée** que celle observée aux niveaux régional et national.
- la consommation d'espaces se concentre logiquement **dans les territoires démographiquement et économiquement les plus dynamiques** : principales agglomérations, vallée du Rhône, zones touristiques du Sud.
- si elle est sensiblement moins élevée qu'en Drôme, son efficacité est moindre : un hectare consommé en Ardèche permet d'accueillir deux fois moins d'habitants qu'un hectare consommé en Drôme.

Il est donc essentiel, particulièrement dans les territoires les plus dynamiques, **d'inverser rapidement la tendance** pour parvenir à une plus grande efficacité dans l'utilisation du foncier, afin de préserver notre potentiel agricole, le maintien de la biodiversité et la qualité de nos paysages.

➤ Une consommation en forte hausse en Ardèche depuis 2017...



...contrairement aux tendances nationales



En Ardèche, après une période de stabilité relative entre 2012 et 2016, **la consommation d'espaces augmente** régulièrement depuis 2017 et semble s'accélérer. Cette hausse n'est pas constatée en France métropolitaine, qui connaît une consommation d'espaces en baisse sur la même période.

2040 ha consommés ces 11 dernières années en Ardèche

**ENAF*
consommés
2009-2019**

185,5 ha/an



**1 227 m²
consommés
par nouvel habitant
en Ardèche****

**Données 2009/2018
populations INSEE 2022 (2019)



Une surface équivalente à la commune de Tournon-sur-Rhône est ainsi consommée en 11 ans ou 265 terrains de foot consommés chaque année

(*) Définition : la mesure de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) renvoie au changement d'usage de l'espace, considéré à l'échelle d'une parcelle.

La consommation d'espaces est plus particulièrement marquée le long du couloir rhodanien, autour des villes d'Annonay et d'Aubenas et dans le sud du département.

Dans une moindre mesure, elle est également concentrée le long de la vallée du Doux et dans la plaine de Chomérac.

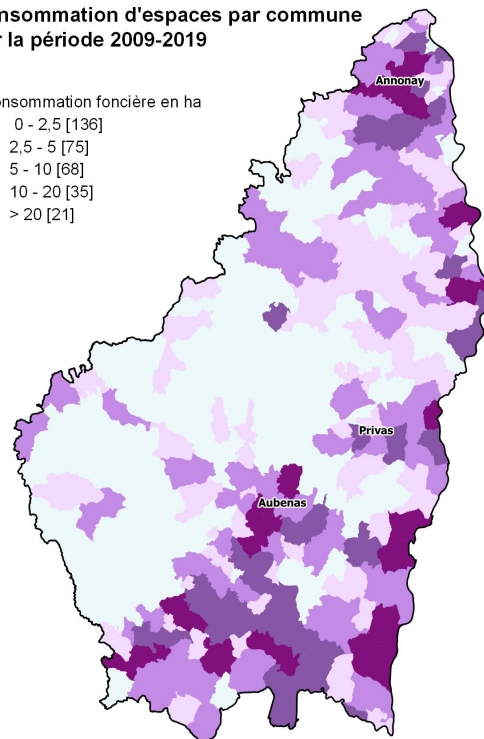
Environ **44 %** des communes du département ont une consommation d'espaces forte au regard de l'évolution des ménages (***) : **76** communes dont le nombre de ménages diminue et dont la consommation d'espaces augmente ; **71** communes dont la consommation d'espaces par nouveau ménage est forte.

(*) Définition :** un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple).

Consommation d'espaces par commune sur la période 2009-2019

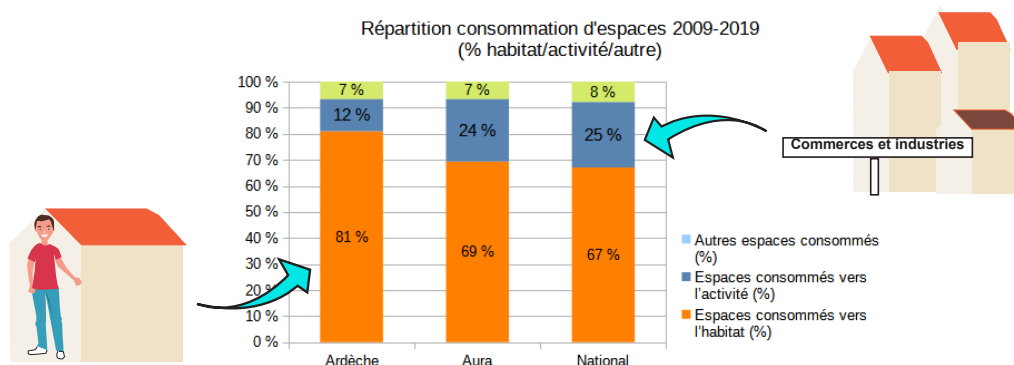
Consommation foncière en ha

- 0 - 2,5 [136]
- 2,5 - 5 [75]
- 5 - 10 [68]
- 10 - 20 [35]
- > 20 [21]

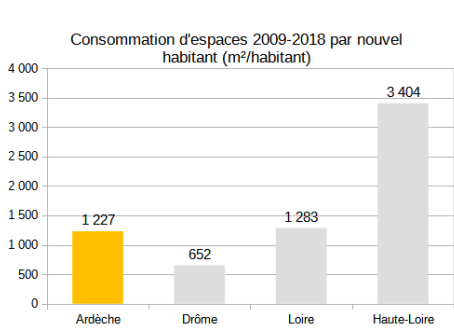
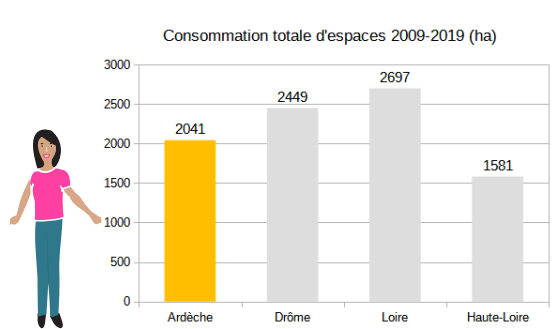


➤ Une consommation d'espaces largement dominée par l'habitat en Ardèche

La part de la consommation d'espaces liée à l'**habitat** est nettement supérieure en Ardèche (81%) à celle constatée au niveau régional (69%) ou national (67%).



Et chez nos voisins ?



Si la consommation d'espaces est sensiblement moins élevée en Ardèche qu'en Drôme, son efficacité est moindre : un hectare consommé en Ardèche permet d'accueillir deux fois moins d'habitants qu'un hectare consommé en Drôme.

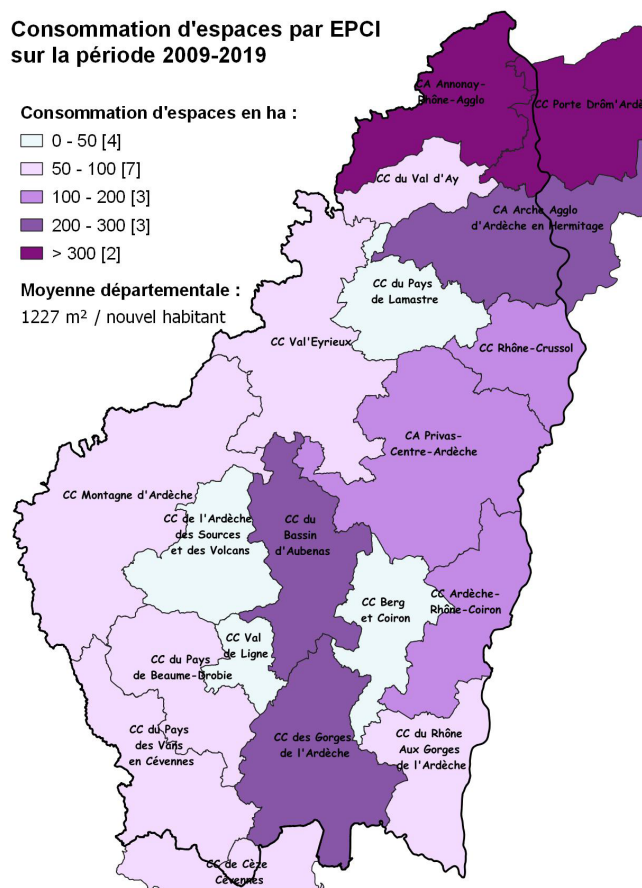
➤ Analyse de la consommation des EPCI ardéchois ces 11 dernières années

Consommation d'espaces par EPCI sur la période 2009-2019

Consommation d'espaces en ha :

- 0 - 50 [4]
- 50 - 100 [7]
- 100 - 200 [3]
- 200 - 300 [3]
- > 300 [2]

Moyenne départementale :
1227 m² / nouvel habitant



Une consommation d'espaces plutôt concentrée le long de la vallée du Rhône, dans les principales agglomérations et dans les territoires à forte dynamique touristique (sud Ardèche).

En terme de répartition globale, la communauté de communes Porte de Dromardèche fait figure d'exception avec une part de consommation d'espaces dédiée à l'activité de près de 40%, contre environ 20% sur les autres territoires.

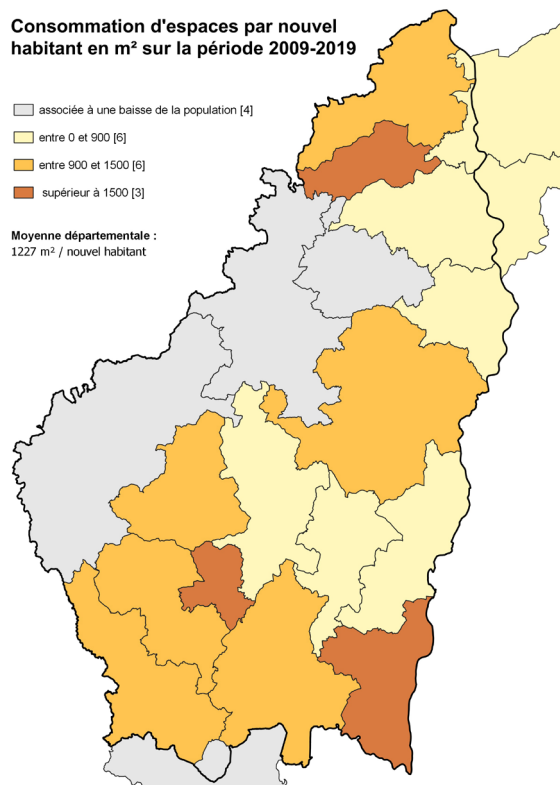
La consommation liée à l'habitat des EPCI du sud Ardèche dépasse les 90%.

➔ Les 5 EPCI les plus consommateurs d'espaces concentrent plus de la moitié de la consommation totale des 11 dernières années.

Consommation d'espaces par nouvel habitant en m² sur la période 2009-2019

- associée à une baisse de la population [4]
- entre 0 et 900 [6]
- entre 900 et 1500 [6]
- supérieur à 1500 [3]

Moyenne départementale :
1227 m² / nouvel habitant



La consommation d'espaces par nouvel habitant est hétérogène.

Les EPCI les moins consommateurs d'espaces par nouvel habitant se situent majoritairement le long de la vallée du Rhône et le long de la RN102 entre le Teil et Aubenas.

3 EPCI enregistrent une consommation d'espaces par nouvel habitant supérieure à 2000m².

4 EPCI enregistrent une consommation d'espaces associée à une baisse de leur population.

Sur l'ensemble du périmètre des EPCI y compris les communes hors département, les ENAF consommés représentent 2 576 ha.

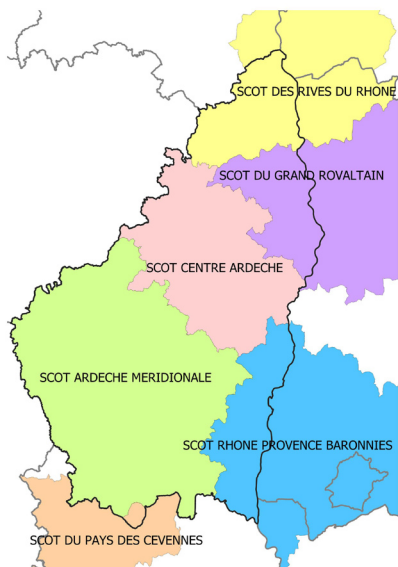
➤ Les meilleures terres agricoles sous pression

Un développement urbain en Ardèche qui met les terres agricoles fortement sous pression :

- une surface agricole utile qui a baissé de **30 %** entre 1979 et 2010,
- un territoire au relief marqué, des terres arables¹ très réduites (4 % en Ardèche contre 30 % en France) et concentrées sur les secteurs de plaine,
- une pression d'urbanisation plus forte en plaine et donc sur ces terres les plus productives.

➔ autant de chances perdues pour assurer une alimentation de proximité et atteindre l'autonomie alimentaire.

➤ Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) : un document clé

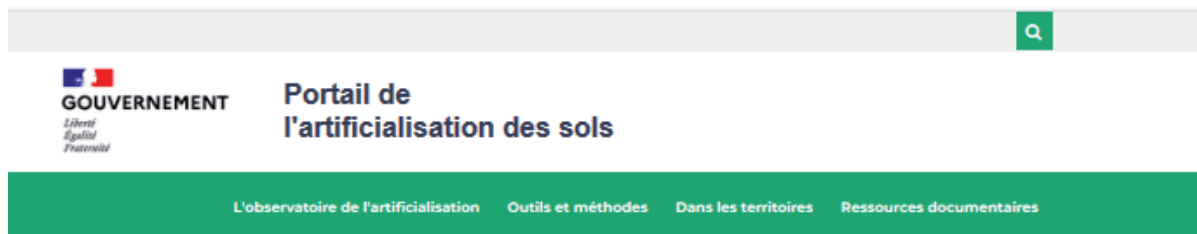


La loi Climat et Résilience² renforce le rôle stratégique du SCoT : réunis en conférence, ils pourront faire des propositions à la Région pour la territorialisation des objectifs « Zéro Artificialisation Nette » qu'elle doit intégrer au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) au plus tard en février 2024.

Cette territorialisation permettra de définir les conditions de réduction progressive de la consommation foncière, adaptées à la diversité des territoires qui composent notre région.

L'Ardèche est concernée par 6 SCoTs. Trois SCoTs interdépartementaux sont approuvés, et les deux SCoTs exclusivement ardéchois (Ardèche Méridionale et Centre Ardèche) le seront entre fin 2022 et début 2023. Le sixième SCoT, Rhône Provence Baronnies, qui concerne également la Drôme et le Vaucluse, est en début d'élaboration.

➤ Comment accéder aux chiffres à l'échelle de votre collectivité ?



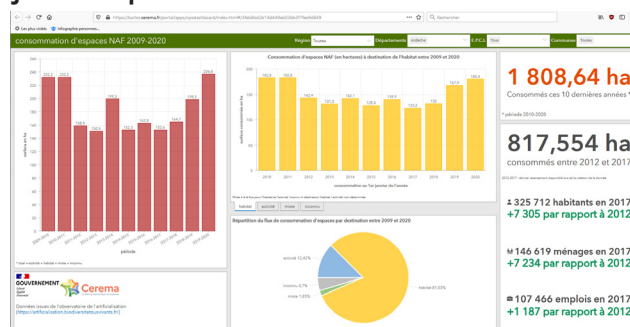
L'État³ met à disposition gratuitement, sur le portail de l'artificialisation, les données annuelles de consommation d'espaces par commune entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2019 (millésime 2021). D'origine fiscale, ces données ne prennent pas en compte ce qui n'est pas cadastré. Elles proviennent de l'application MAJIC⁴ de la DGFIP⁵.

Ces données ont vocation à servir de référence aux services de l'Etat pour suivre l'objectif fixé par la loi Climat et Résilience (2021) de réduction de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) à l'échelle nationale de 50%, entre 2021 et 2031 par rapport à celle observée sur les dix années précédentes.

Des données accessibles à différentes échelles et mises à jour chaque année :

- **un tableau de bord** : il permet d'afficher les indicateurs de consommation d'espaces à l'échelle de la commune, des EPCI, des départements et des régions

- **une carte interactive**



> en savoir plus : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/suivi-consommation-espaces-naf>

Références

¹ Agreste - <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>

² Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

³ Données CEREMA

⁴ Mise A Jour des Informations Cadastreles

⁵ Direction générale des finances publiques